

A.M.G. VIOLET

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 40 500 €**

**SIEGE SOCIAL : 9, AVENUE DE CONCORDIA
16400 LA COURONNE**

397 922 501 RCS ANGOULEME

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 AVRIL 2026**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 63 273,47 € en totalité à titre de dividendes aux Associés.

L'Assemblée Générale décide en outre de prélever une somme de 136 726,53 € sur le poste Autres réserves à titre de complément de dividendes ; la somme globale mise en distribution sera donc de 200 000 €.

Compte tenu de cette affectation, le compte « Autres réserves » est ramené à un montant de 164 553,04 € et les capitaux propres s'élèvent à 303 347,26 €.

Ainsi, chaque action recevra un dividende de 148,15 €, partiellement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I.

Les dividendes seront mis en distribution dans les délais légaux.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la Société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les nouvelles dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts. Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et le nouvel article 242 quater du Code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.



Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 avril 2026

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 63 273,47 € en totalité à titre de dividendes aux Associés.

L'Assemblée Générale décide en outre de prélever une somme de 136 726,53 € sur le poste Autres réserves à titre de complément de dividendes ; la somme globale mise en distribution sera donc de 200 000 €.

Compte tenu de cette affectation, le compte « Autres réserves » est ramené à un montant de 164 553,04 € et les capitaux propres s'élèvent à 303 347,26 €.

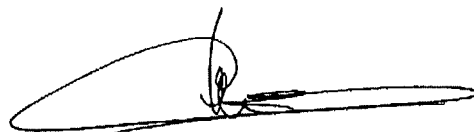
Ainsi, chaque action recevra un dividende de 148,15 €, partiellement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I.

Les dividendes seront mis en distribution dans les délais légaux.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la Société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les nouvelles dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts. Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et le nouvel article 242 quater du Code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Présidence**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more detailed flourish.

BILAN ACTIF

061 5519

Edité le 26/03/2026 16:50

ACTIF		01/01/2025 au 31/12/2025		Durée : 12 Mois	Ex.2024-12 Mois
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	CAPITAL SOUSCRIT-NON APPELE (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	5 000,00	5 000,00		
	Frais de recherche et développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5 589,00	5 589,00		
	Fonds commercial (1)	2 561,14		2 561,14	2 561,14
	Autres				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	1 960,00	1 960,00		
	Constructions	15 477,61	14 520,75	956,86	2 645,34
	Instal. techniques, mat. et out. ind.	336 574,77	331 268,59	5 306,18	14 660,72
	Autres	13 953,86	13 080,19	873,67	1 545,22
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participat.				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	40,00		40,00	40,00
	Prêts				
	Autres	10 000,00		10 000,00	10 000,00
TOTAL II		391 156,38	371 418,53	19 737,85	31 452,42
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approv.	143 375,94		143 375,94	118 784,04
	En-cours de production: biens et serv.	841,10		841,10	33 375,00
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	AVANCES & ACPTEES VERSEES SUR COMMANDES				16 800,00
	CREANCES (3)				
	Créances clients et cptes rattachés	150 497,94		150 497,94	199 857,38
	Autres	29 556,19		29 556,19	29 658,82
	Capital souscrit-appelé, non versé				
COMPTES REGUL	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
	Actions propres				
	Autres titres	180 000,00		180 000,00	130 000,00
	INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
COMPTES REGUL	DISPONIBILITES	96 891,96		96 891,96	66 278,43
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (4)	2 800,11		2 800,11	3 793,88
	TOTAL III	603 963,24		603 963,24	598 547,55
CHARGES A REPARTIR S/PLUS.EXERC. (IV)					
PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (V)					
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		995 119,62	371 418,53	623 701,09	629 999,97
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an					
(3) Dont à plus d'un an					
(4) Dont à plus d'un an					

1
 bon Pour copie conforme



BILAN PASSIF AVANT REPARTITION

061 5519		Edité le 26/03/2026 16:50	
PASSIF		01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
		Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
CAPITAUX PROPRES	CAPITAL (dont versé :)	40 500,00	40 500,00
	PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	93 878,22	93 878,22
	ECART DE REEVALUATION		
	ECART D'EQUIVALENCE		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 050,00	1 500,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres	301 279,57	251 267,13
	REPORT A NOUVEAU		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	63 273,47	52 562,44
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	366,00	4 758,00
	PROVISIONS REGLEMENTEES		
	TOTAL I	503 347,26	444 465,79
PROVISIONS	PROVISIONS POUR RISQUES		
	PROVISIONS POUR CHARGES		
	TOTAL II		
DETTES (1)	EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
	AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT(2)	7 915,65	39 439,18
	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	45,00	45,00
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	66 297,96	85 214,03
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	46 095,22	60 835,97
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
	AUTRES DETTES		
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)		
COMPTES REGUL	TOTAL III	120 353,83	185 534,18
	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		623 701,09	629 999,97
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours banc. courants & soldes créd. de banques			
(3) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			

DESIGNATION : SAS SFI A.M.G. VIOLET
ACTIVITE :
ADRESSE : 9 AVENUE DE CONCORDIA 16400 LA COURONNE

PAGE 1

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025
dont le total est de 623 701.09 Euros
et au compte de résultat de l'exercice,
et dégageant un bénéfice de 63 273.47 Euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 27/02/2026.

PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général aménagées par le Règlement ANC 2018-02, conformément aux principes comptables de base :

- image fidèle
- comparabilité
- continuité de l'exploitation
- régularité
- sincérité
- importance relative
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, ainsi que les coûts directement attribuables) après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou d'apport en nature isolé, sont comptabilisées le cas échéant, à leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon un plan d'amortissement spécifique, fonction de la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

Cependant, par mesure de simplification, l'entreprise a opté pour l'amortissement des immobilisations non décomposables selon les durées d'usage habituellement pratiquées.

- frais d'établissement	L	3 ans
- logiciels	L	1 à 3 ans
- agencements et aménagements des constructions	L	5 à 9 ans
- matériel et outillage industriels	L	1 à 8 ans
- matériel de transport	L	3 à 4 ans
- matériel de bureau	L	3 à 9 ans
- mobilier de bureau	L	3 à 4 ans

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode 'premier entré / premier sorti'.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué :

- du prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement
- ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables.

Les stocks sont évalués suivant la méthode 'premier entré / premier sorti'.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué :

- du prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement
- ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant :

- les coûts directement liés aux unités produites
- les frais généraux fixes et variables de production encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Provision pour dépréciation des stocks

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est inférieure au cours du jour ou la valeur de réalisation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

MODIFICATIONS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels.

En vertu des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-6 modifiant les modalités de comptabilisation, d'amortissement et de dépréciation des actifs à compter du 1er janvier 2005, l'entreprise a choisi d'appliquer la nouvelle réglementation de manière rétrospective.

L'impact des ajustements issus de la mise en oeuvre de la nouvelle réglementation s'élève à Euros, comptabilisé au 01/01/2024 dans les capitaux propres de l'entreprise.

En vertu des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-6 modifiant les modalités de comptabilisation, d'amortissement et de dépréciation des actifs à compter du 1er janvier 2005, l'entreprise a choisi d'appliquer la nouvelle réglementation de manière prospective.

La mise en oeuvre de la nouvelle réglementation impacte de Euros le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024.

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels.

En vertu des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-6 modifiant les modalités de comptabilisation, d'amortissement et de dépréciation des actifs à compter du 1er janvier 2005, l'entreprise a choisi d'appliquer la nouvelle réglementation de manière rétrospective.

L'impact des ajustements issus de la mise en oeuvre de la nouvelle réglementation s'élève à Euros, comptabilisé au 01/01/2024 dans les capitaux propres de l'entreprise.

En vertu des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-6 modifiant les modalités de comptabilisation, d'amortissement et de dépréciation des actifs à compter du 1er janvier 2005, l'entreprise a choisi d'appliquer la nouvelle réglementation de manière prospective.

La mise en oeuvre de la nouvelle réglementation impacte de Euros le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	AUGMENTATIONS		
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice	Acquisitions, créations apports, et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		5 000			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		8 150			
CORPORELLES	Terrains			1 960			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	15 478			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	335 799		776	
	Autres immobilisations corporelles	Instal.générales, agencements, aménagements divers					
		Matériel de transport		966			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		12 988			
		Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL III			367 190		776	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés		40				
	Prêts et autres immobilisations financières		10 000				
	TOTAL IV		10 040				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)				390 380		776	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		DIMINUTIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
				Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				5 000	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				8 150	
CORPORELLES	Terrains					1 960	
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions				15 478	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					336 575	
	Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers					
		Matériel de transport				966	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				12 988	
		Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL III					367 986	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés					40	
	Prêts et autres immobilisations financières					10 000	
	TOTAL IV					10 040	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)						391 156	

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		5 000			5 000		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		5 589			5 589		
Terrains		1 960			1 960		
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		12 832	1 888		14 521		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		321 138	10 131		331 269		
Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers						
	Matériel de transport	966			966		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 443	672		12 114		
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL III		348 339	12 491		360 830		
TOTAL GENERAL (I+II+III)		358 928	12 491		371 419		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I							
Autres immob. incorporelles TOTAL II							
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Inst. gales, agenc et am. des const.						
Inst. techniques mat. et outillage							
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers						
	Matériel de transport						
	Mat. bureau et inform. mobilier						
	Emballages récup. et divers						
TOTAL III							
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)							
Total général non ventilé							
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES					
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ETAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL I				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Provisions pour garanties données aux clients				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Provisions pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Provisions pour dépréciation	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL II				
	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo, financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	2 299		2 299	
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III		2 299		2 299	
TOTAL GENERAL (I+II+III)		2 299		2 299	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				2 299	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'art. 39-1-5 du CGI					

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE LA COTE D'AVANCE	Créances rattachées à des participations						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières				10 040	-360	10 400
	Clients douteux ou litigieux						
	Autres créances clients				150 498	150 498	
	Créances représentative de titres prêtés						
	Provision pour dépréciation antérieurement constatée						
	Personnel et comptes rattachés						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux						
	Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices				
			Taxe sur la valeur ajoutée		715	715	
			Autres impôts, taxes et versements assimilés				
			Divers				
	Groupe associés				28 841	28 841	
	Débiteurs divers						
	Charges constatées d'avance				2 800	2 800	
TOTAUX				192 894	182 494	10 400	
REVENUS	(1)	Montant des		- Prêts accordés en cours d'exercice			
				- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	(2)			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles							
Autres emprunts obligatoires							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		à 1 an maximum à l'origine					
		à plus d'1 an à l'origine		7 916	7 916		
Emprunts et dettes financières divers							
Fournisseurs et comptes rattachés				66 298	66 298		
Personnel et comptes rattachés				10 739	10 739		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				13 193	13 193		
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		5 888	5 888		
		Taxe sur la valeur ajoutée		15 954	15 954		
		Obligations cautionnées					
		Autres impôts, taxes et assimilés		321	321		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Groupe et associés				45	45		
Autres dettes							
Dette représentative de titres empruntés							
Produits constatés d'avance							
TOTAUX				120 354	120 354		
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		31 524			

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

RUBRIQUES	N O M B R E	VALEUR NOMINALE
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 350,00	30,00
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 350,00	30,00